Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 5

Artikel: Des fortifications en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-329086

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DES FORTIFICATIONS EN SUISSE.

Nous annonçions récemment que le Conseil fédéral avait décidé, ensuite de la reconnaissance d'état-major de l'an dernier, de mettre à l'étude la question de savoir s'il ne serait pas opportun de construire un grand camp retranché aux environs de Pomy.

Nous essaierons de dire quelques mots à cet égard.

Nous ne comprenons guère la connexité qu'il peut y avoir entre une reconnaissance sur le terrain et l'examen d'une telle question.

L'établissement d'un camp retranché est une mesure essentiellement stratégique. La détermination de l'utilité d'un tel camp et celle du point où il sera assis relèvent du but militaire d'une campagne autant que des exigences de la politique, et se lient, en un mot, aux combinaisons fondamentales d'une guerre. On établit les camps retranchés en raison des points qu'on veut couvrir, des forces dont on dispose et de la direction d'où l'on attend le plus probablement soit l'ennemi, soit le renfort. Or, pour résoudre l'une ou l'autre de ces questions, il n'est pas besoin d'aller sur le terrain. C'est un travail à élaborer dans le calme du cabinet, sur une carte d'échelle moyenne et à l'aide de quelques tableaux de renseignements statistiques. Avec des cartes à grande échelle on peut ensuite déterminer à peu près l'emplacement du camp ; puis on le précisera mieux par le moyen des reconnaissances.

Quant à notre question spéciale, l'utilité d'un grand camp retranché à Pomy ne nous paraît rien moins que démontrée pour le moment. Nous ne voulons pas nier que cette position n'ait quelque importance pour la défense de la Suisse occidentale. Mais il y a auparavant bien d'autres points stratégiques à déterminer et à retrancher, si l'on veut affecter quelques fonds à cet objet.

En premier lieu, tout militaire suisse en est encore à se demander : Où est le point central de notre défense? Où est le point décisif, celui que nous chercherons essentiellement à couvrir et dont l'ennemi cherchera essentiellement à s'emparer, celui autour duquel se livreraient les plus importantes actions?

Dans une monarchie, ce point est ordinairement la capitale, ou une place intérieure de premier ordre. Chez nous, Confédération de vingt-deux républiques, nous n'avons ni l'une ni l'autre. Nous ne possédons pas moins de vingt-deux chefs-lieux, et même les plus populeux et les plus riches, Genève et Bâle, se trouvent à cheval sur l'extrême frontière. Lequel répondra le mieux aux exigences à la fois politiques, stratégiques et tactiques d'un point central de défense? Lequel ou lesquels pourront le mieux mettre à l'abri nos ressources

en matériel, en personnel, en munitions, en approvisionnements? offrir un asile au gouvernement fédéral d'où il puisse encore agir avec autorité? prolonger la résistance jusqu'à l'arrivée de secours ou d'incidents attendus, etc.? Cette question n'a encore été, à notre connaissance, ni tranchée ni même sérieusement étudiée en Suisse, et c'est cependant la question vitale d'une défense *sérieuse* du pays.

Sans doute, si l'on pense qu'après un premier revers, l'armée suisse doit se disperser pour opérer en guérillas, comme les Espagnols après les batailles de Burgos et de Tudela, on n'a pas grand besoin de places fortes intérieures; mais si nous voulons être en mesure de tenter plusieurs fois le sort des batailles, nous ne pouvons le faire qu'à la condition d'avoir une ou plusieurs places de ce genre. De la détermination de ces points centraux et principaux dépendrait naturellement celle des points secondaires et tertiaires qui devraient les couvrir. C'est dans ce second ordre que rentrerait, par exemple, le camp proposé à Pomy. Nous ne pensons donc pas qu'on puisse dire, d'une manière absolue et sans avoir déterminé les points centraux de notre résistance, qu'un camp retranché doive être établi dans cette localité.

A notre avis, le point central de la défense de la Suisse est Lucerne ou Thoune, si l'on se place essentiellement au point de vue militaire et stratégique. Mais les considérations politiques doivent aussi entrer en ligne de compte, et à ce titre Berne et Zurich ne peuvent être négligés, car un pernicieux effet moral serait produit sur nos populations et sur notre armée quand elles apprendraient la prise d'une de ces deux villes, même par un faible détachement ennemi. Nous serions donc obligés de choisir plusieurs points centraux et de les fortifier tous.

La question se complique, on le voit, soit en raison des dépenses, soit en raison des opérations qu'imposerait la défense de ces divers points.

Nous désirerions voir cette importante matière sérieusement étudiée par quelqu'un de nos camarades, qui examinerait aussi avec soin la possibilité plus ou moins grande de suppléer à des travaux permanents par de bons préparatifs de fortification passagère.

En attendant, nous croyons que la Confédération ne doit pas affecter de fortes sommes à des ouvrages de fortification sans plan d'ensemble et sans base générale. Que si l'on veut créer des camps retranchés, alors il faut commencer par les points centraux, qui sont les plus importants, Lucerne, Berne, etc., pour passer ensuite aux autres.

Dans tous les cas, ce qui est désirable, c'est qu'on mette en communication d'une manière centrale toutes nos grandes vallées.

Les routes du Brünig, des Mosses, de la Gemmi sont déjà d'utiles progrès pour une bonne défense; en continuant à tracer et à agrandir les autres passages des Hautes-Alpes, nous aurons conquis une véritable supériorité d'opérations sur nos adversaires, qui seraient obligés de parcourir la *circonférence* de courbes souvent très prononcées, tandis que nous n'en parcourrions que des *cordes* souvent très restreintes.

Il va sans dire que les observations ci-dessus ne s'appliquent pas, dans leur ensemble, aux fortifications de St-Maurice, de Bellinzone et de Luziensteig. La construction de ces ouvrages part d'une autre idée que celle de la défense générale du sol suisse; elle a eu en vue le but spécial d'assurer la neutralité en couvrant les routes du Simplon, du St-Gothard et du Splügen contre les tentations d'un facile passage. On ne saurait trop mettre de soin à les rendre propres à leur but.

DEUX MOTS

A LA MILITAR-LITTERATUR ZEITUNG DE BERLIN.

Le dernier numéro de ce journal, en donnant un compte-rendu des publications de la *Revue militaire suisse* de 1858, s'attribue la mission d'examiner comment nous avons rempli notre tâche.

Il finit par trouver que nous la remplissons d'une manière déplorable, sans l'ombre d'intelligence ni d'originalité propre, et que nous devrions, par conséquent, nous appeler *Recueil* au lieu de *Revue*.

Sans comprendre la profonde différence que le docte Berlinois établit entre un Recueil et une Revue, nous ne le remercions pas moins de ses bons conseils. Nous voulons bien admettre qu'il est très compétent pour juger l'activité militaire de la Suisse, la tâche qui lui incombe et la presse qui la sert. Toutefois nous pensons qu'il devrait, pour ce qui concerne particulièrement la Suisse française, se vouer auparavant à une étude plus complète de notre langue. L'esquisse qu'il fait de nos travaux de 1858 nous prouve qu'il ne comprend qu'imparfaitement le français ou qu'il n'a pas lu, même du bout des doigts, la collection qu'il juge.

Il nous trouve tout à la fois sec, lamentable et très pédant!

Rien n'est plus commode que les appréciations qu'on ne se donne pas la peine de justifier : Nous sommes *sec!*... Soit! si c'est un défaut pour une feuille littéraire, ce n'en est pas précisément un pour un journal militaire.

Nous sommes *lamentable!*... Soit encore! car nous sommes souvent obligés de gémir sur les bouleversements incessants qu'apportent chez nous des influences étrangères au militaire suisse.

Nous sommes *très pédant;* on nous appelle : *MM. les pédants de Lausanne!*.. Pour le coup nous ne nous attendions pas à une telle accusation. Nous ne savons